AR PREFECTURE
016-200054047-20160706-2016_07_06_12-DE
Reçu le 19/07/2016

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés : 02
Absents : 01
Délégations : 07

Date de Convocation: *28 juin 2016*

Date d'affichage : *29 juin 2016*

Le six juillet deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 juin 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, DESBORDES Pierre, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, Mme BARRY Marie-Christine, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET-BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : M. VIGNAUD Jean-Michel ; M. FLAYAC Serge

Délégations :M GAULTIER Emmanuel à M PONTCHARRAUD Michel, Mme LAMANT Marie-Line à M DUPRÉ Jean-Noël, Mme Devaine Colette à M. PAULET Didier, M. Gantheil Robert à Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel à M. BOUTY Philippe, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean-François, M. LASCAUX Laurent à M.DESBORDES Pierre.

Absents :M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : Mme FLEURIAU Valérie

Mesdames COURSAGET Mireille et LAFONT Cindy arrivent à 19h00 et prennent part aux votes à partir de la délibération n°5.

2016/07/06
N°12

12 - Finances - Approbation du rapport annuel du Délégataire relatif à l'exploitation du service de l'Assainissement Collectif de la Commune de Confolens pour l'exercice 2015

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2015 de la SAUR en matière d'assainissement collectif et donne lecture de ce document.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport annuel du délégataire de l'assainissement collectif de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel 2015 du délégataire de la Commune de Confolens présenté par la société SAUR France en matière d'assainissement

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 juillet 2016

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens